

Procès-Verbal du conseil d'école n°1 Léonard de Vinci Neuville sur Sarthe (4 décembre 2020)

Présent.e.s :

- Parents élus : Mesdames Derrien, Dubray, Gloria, Libourel Prou, Villedieu, Messieurs Vidus (Président des parents d'élèves), Gouard.
- Conseil Municipal : Mme Cantin (maire)
- Enseignant.e.s : Mesdames Bonnelye, Delaite, Delaurière, Grandières, Harbeby, Kelma, Le Royer, Loison (directrice), Monsieur Lebrun.

Excusé.e.s :

- Madame Emile, Inspectrice de l'Education Nationale circonscription Le Mans Coulaines
- (parents) Madame Souchet Dubaele, Monsieur Couty
- Mme Thise (adjointe aux affaires scolaires)
- Mme Dagouret
- Mme Vinet

Ouverture de la séance par la désignation des secrétaires et un tour de table pour présentation individuelle.

Secrétaires de séance : Monsieur Vidus (parent) et Mme Levillain (enseignante)

1) Modalités de votes et rédaction du Procès Verbal du conseil d'école.

Le Compte-rendu est rédigé par la directrice et complété ou modifié par un enseignant secrétaire de séance. Il est envoyé au parent secrétaire nommé lors du Conseil d'école pour relecture et approbation. La directrice transmet ensuite le document en format numérique pour une mise en ligne sur le site internet de la mairie, les parents élus le feront figurer sur le blog de L'APEN. Les parents sont informés par un mot dans le cahier de liaison de la date et des modalités d'accès au PV. Il est toujours possible d'obtenir un exemplaire papier par une demande écrite auprès de la directrice.

Il est décidé de procéder par vote à main levée, les modalités sont validées à l'unanimité.

2) Elections des représentants de parents d'élèves :

Une seule liste a été constituée par dix-huit parents candidats dont neuf titulaires et neuf suppléants : Mesdames Derrien, Dubray, Gloria, Libourel, Souchet Dubaele, Villedieu, Messieurs Couty, Gouard, Vidus pour les parents titulaires, mesdames Beauchêne, Dove, Duluard, Franchet, Guibert, Maignan, Malet, Prou, Simon

Cette liste a été élue lors de l'élection du vendredi 9 octobre 2020

Participation :

Inscrits	303
Votants	141
Bulletins blancs ou nuls	7
Suffrages exprimés	134
Taux de participation	46,53%

Mme Loison remercie Mesdames Libourel, Malet, Dubray et Monsieur Couty qui ont effectué le dépouillement des bulletins de vote.

3) Règlement intérieur, charte de la laïcité

Le Règlement intérieur est reconduit après les modifications concernant les vêtements perdus à l'école, des précisions sur les objets pouvant être apportés, l'interdiction des médicaments à l'école ainsi que les bonbons. Des précisions concernant la communication à l'école en cas d'absence (prévue ou imprévue) ainsi que sur les retards occasionnels.

Il est adopté à l'unanimité.

La charte de la laïcité sera collée dans les cahiers de liaison pour être signée par les parents. Le règlement intérieur et la charte de laïcité seront accessibles sur le site internet de la mairie. Les familles qui souhaiteraient recevoir un exemplaire papier du règlement intérieur devront en faire la demande par écrit à la directrice de l'école.

4) Organisation pédagogique :

Effectifs au 04/12/2020 :

PS : 19

MS : 28

GS : 35

CP : 24

CE1 : 24

CE2 : 29

CM1 : 26

CM2 : 32

Total : 217 élèves

Ce tableau est renseigné à partir des effectifs présents à l'école primaire à ce jour.

Enseignant.e.s	répartitions
PS/MS 1 Carole Harbeby	23
PS/MS 2 Stéphane Lebrun	24
GS1 Stéphanie Delaite	18
GS2 Valérie Bonnélye	17
CP Nathalie delaurière	24
CE1 Pascale Kelma	24
CE2 Solenn Levillain	29
CM1 Laura Grandières	26
CM2 Céline Loison	32

Précisions :

Classes de CM2/CE2 : Mme Le Royer assure la classe le vendredi et un lundi sur trois (décharge de direction) en CM2 et tous les mardis en CE2.

Classes de GS2 et CE1 : Mme Vinet assure la classe le lundi en CE1 et le mardi en GS2.

Classe de CP : Mme Dagouret assure la classe en CP le jeudi.

Pour les temps partiels, les enseignantes titulaires de la classe reprennent à temps complet durant deux périodes, une de trois semaines actuellement et une autre de quatre semaines en janvier-février.

Mesdames Desnos et Perdoux (AESH) accompagnent des élèves dans le cadre d'une aide accordée par la MDPH (nouvelle dénomination : MDA- maison départementale de l'autonomie). Ces interventions ont lieu à temps complet dans la classe de GS1 et 15h en CM1 (à temps complet).

(La municipalité met à disposition 3 agents ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) : L'ATSEM assiste l'enseignant sur la réception, l'animation et l'hygiène des élèves de maternelle. Il doit également préparer et nettoyer les locaux et le matériel directement en contact des enfants.

Organisations particulières :

Les habitudes de l'école sont bousculées : actuellement pas de regroupement chorale à plusieurs classes en raison du protocole sanitaire. Il n'y a pas eu de décroisement ni d'échanges de service avant les vacances d'octobre.

Mme Loison rappelle que le décroisement c'est la formation de groupes provenant de classes différentes alors que les échanges de service permettent aux enseignants d'échanger mutuellement leur groupe classe avec un collègue.

Depuis la rentrée du 02/11, les échanges de service sont permis à condition de prendre toutes les précautions.

Mme Loison (CM2) et Mme Grandières (CM1) / le jeudi à 15h30 : Mme Loison travaille en chant choral avec les CM1 et les CM2 ont une séance d'EPS.

APC (Activité Pédagogique Complémentaire) :

Il s'agit d'un temps Education Nationale, placé sous la responsabilité des enseignants avec un groupe restreint d'élèves. Cette activité n'a pas de caractère obligatoire et est soumise à une autorisation des parents.

Axes de travail : aide personnalisée autour de la lecture ou la construction du nombre.

Organisation adoptée par l'équipe pédagogique : APC les lundis et mardis après la classe jusqu'à 17h15, pas d'APC la semaine de reprise après des vacances ni la dernière semaine avant les vacances. Depuis la rentrée, 17 élèves ont bénéficié de ce dispositif.

5) **Absences**

Peu d'absences depuis la rentrée malgré la crise sanitaire. Il est demandé aux parents de penser à prévenir l'école lorsque l'enfant est absent soit en téléphonant à l'école soit en envoyant un mail avant 8h30 (ce.0721388t@ac-nantes.fr) à noter l'utilisation désormais d'une unique adresse mail, l'adresse académique officielle de l'école. La communication par mail est toujours plus simple pour prévenir d'une absence.

Pour les absences prévues, il faut informer l'enseignant : en cas de rendez-vous à l'extérieur, les parents informent l'enseignant dans le cahier de liaison et signent une décharge de responsabilité lorsqu'ils viennent chercher leur enfant à l'école.

6) Travaux réalisés par la mairie et investissements

Tous les travaux d'entretien courant ont été effectués. M. Prou, responsable des services techniques de la commune, vient régulièrement à l'école pour vérifier les installations, et essaie toujours d'anticiper les problèmes techniques.

La table de tennis de table a été remplacée.

Investissement / dotation informatique : équipement des classes de Madame Harbeby et Monsieur Le Brun d'une tablette Clever Touch, puis mise à jour ou remplacement des ordinateurs obsolètes, achat de lecteurs DVD.

Travaux : la clôture en maternelle va être refaite (palissade bois à la place), la toiture va être nettoyée.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour ses efforts à satisfaire ses demandes, ainsi que les agents municipaux, qui assurent l'entretien et les interventions sur l'école avec rapidité et efficacité.

7) Rased :

Le Réseau d'Aides (psychologue et maîtres E et G) intervient à la demande des enseignants. Les parents peuvent contacter le RASED au 02 43 82 60 54 ou adresser un courriel à rased.georgesbraque@ac-nantes.fr

Le maître E est un enseignant spécialisé à dominante pédagogique alors que le maître G est un enseignant spécialisé à dominante relationnelle.

Le maître E aide l'élève à se confronter à la difficulté, prendre le risque d'essayer, construire ses savoirs et vivre l'expérience de la réussite.

Le Maître G aide l'enfant à devenir élève, est à l'écoute de l'enfant concernant ses difficultés, aide à développer la confiance en soi, le désir d'apprendre, trouver sa place dans l'école, la classe à travers le jeu ou le dessin.

La Psychologue propose des entretiens aux enseignants, aux familles, son rôle est d'aider à mieux comprendre les difficultés que peut rencontrer un enfant dans ses apprentissages et aussi dans son développement psycho-affectif. La psychologue est soumise au secret professionnel. Les parents peuvent faire une demande directe sans passer par l'enseignant.

Ces aides se déroulent sur temps scolaire, elles sont gratuites.

8) Coopérative scolaire :

Il y a deux budgets pour fonctionner dans une école : le budget alloué par la mairie de 13 500 euros pour l'année civile. Il permet l'achat des fournitures scolaires, manuels scolaires, séries de livres, matériel pédagogique de classe.

Le budget de la coopérative scolaire est géré par des mandataires (Mmes Levillain et Loison ainsi que M. Gervais enseignant retraité) et dont les parents sont les contributeurs. Le budget coopérative débute avec l'année scolaire et le bilan se fait à la rentrée scolaire.

Le bilan a été fait au 30/09/2020 : les charges se sont élevées à 17 133,92 € pour un produit de 14 723 € soit un bilan déficitaire de 2410,92 €

Au 30/09/2020, le compte OCCE est à 8 094,11 €

Année 2019/2020 :

- Versement des familles : 5 770 €
- Subvention mairie : 3 000 € (en plus du budget des 13 500 euros)

A noter, les arrhes versés pour la classe nature qui n'a pas eu lieu (avoir valable 18 mois et remboursable).

Il n'a pas été fait de demande de financement à l'Association de Parents d'Elèves en 2019/2020, le projet danse contemporaine a été entièrement financé par la coopérative scolaire.

Pour information, le financement des cours de natation, les entrées à la piscine et le transport des élèves est aussi financé par la mairie en plus de la subvention mairie.

Coopérative scolaire :

Chaque classe bénéficie donc d'un budget annuel par élève de 30 € qui servent aux sorties éducatives, spectacles, déplacements divers, autres animations ...) et peut avoir besoin de fonds pour les réaliser. Une réflexion a été engagée par l'équipe enseignante pour employer cet argent alors que les sorties ne sont qu'occasionnelles en raison des restrictions dues à la crise sanitaire.

Mme Loison rappelle que cette participation financière fréquemment appelée « cotisation » est fixée par le conseil des maîtres, l'équipe pédagogique remercie les parents qui dans l'immense majorité apportent leur contribution financière et soutiennent ainsi les projets pédagogiques financés par la coopérative.

Mme Loison rappelle qu'elle n'est pas contrainte de gérer la coopérative scolaire en tant que directrice, cette coopérative pouvant être gérée par un autre enseignant, voire un parent d'élève ou des élèves : la gestion de la coopérative peut être au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire : la coopérative n'est pas seulement la « banque de l'école » qui règle les problèmes financiers mais peut aussi être un outil d'éducation citoyenne en actes. Toute l'équipe pédagogique remercie M. Gervais, enseignant à la retraite, qui a proposé son aide pour la gestion de cette coopérative encore cette année à l'occasion du changement de direction du groupe scolaire, ce qui allège considérablement le travail.

9) Photographie scolaire :

Le photographe scolaire vient à l'école le lundi 14 et mardi 15 décembre. Les enseignants et élèves seront pris en photo individuellement (exception faite des fratries), sans masque, pour ensuite faire un montage photo. Les prises de vue sur deux jours permettent une aération de 15 minutes entre chaque groupe conformément au protocole. Les photos des fratries et des élèves de maternelle se feront le lundi, le mardi pour les enfants de l'élémentaire.

10) Mise à jour du PPMS :

Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) de l'école concernant les risques majeurs, sa mise à jour pour l'année scolaire 2020/2021 est en cours d'élaboration. Les exercices de sécurité ont été faits.

Un exercice d'évacuation/incendie s'est déroulé le 23 septembre et tout s'est très bien déroulé.

Un exercice AI (Alerte Intrusion) a eu lieu le vendredi 16 octobre. L'exercice consistait à se cacher en cas d'intrusion de personnes malveillantes dans l'enceinte de l'école. Les enfants ont été prévenus et les familles des enfants de maternelle ont été averties par une information dans le cahier de liaison.

11) Piscine :

Les cours à la piscine reprendront du 15/12 au 16/03 le mardi après-midi de 13h30 à 16H00 pour les classes de CP, CE1, CE2, CM1 par rotation d'une classe à la fois. C'est une organisation difficile à mettre en place parce que les contraintes sanitaires sont strictes en particulier

concernant l'utilisation des vestiaires. L'organisation a été revue à chaque mise à jour du protocole. Une seule classe peut aller à la piscine par créneau ainsi cette année les élèves n'iront que 5 séances au lieu de 10 habituellement.

Il n'a pas été demandé de parents agréés parce qu'il n'a pas été possible de mettre en place les matinées de formation par les Conseillers pédagogiques. Il aurait fallu faire appel des parents déjà agréés des autres classes qui n'ont plus d'enfant en CP et ce, uniquement pour l'aide dans les vestiaires.

Il est demandé aux parents de tout mettre en œuvre pour que les enfants soient autonomes (reconnaître ses affaires marquées à leur nom par exemple). Tout enfant qui n'aura pas ses affaires de piscine ne pourra pas s'y rendre. Certains parents ont manifesté une réticence pour que leurs enfants aillent à la piscine et nous rappelons que le « savoir nager » fait partie des programmes scolaires et qu'il est nécessaire d'avoir une dispense médicale si l'enfant ne va pas à la piscine.

12) Projet d'école :

Le projet d'école doit être renouvelé pour les quatre prochaines années. Il y a un calendrier de conception et de mise en œuvre, des supports nécessaires à l'élaboration, la régulation et l'évaluation du projet d'école (circulaire, fiche bilan du précédent conseil d'école, ...) Le projet d'école est un outil pour l'équipe pour mener une politique cohérente et adaptée aux besoins des élèves. Ce projet vise à améliorer la réussite de tous les élèves de l'école dans un contexte de pratiques pédagogiques concertées et partagées, répondre aux besoins particuliers des élèves dans le respect des objectifs nationaux.

Ce projet est en cours d'élaboration, l'équipe enseignante travaille actuellement sur l'analyse des évaluations, établit le diagnostic pour déterminer les axes de priorité du projet d'école.

Le conseil d'école, sur proposition de la directrice, adopte le projet d'école et est associé à son élaboration, c'est-à-dire qu'il peut donner son avis ou formuler des suggestions concernant les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux, l'utilisation des moyens alloués à l'école par exemple.

13) Formation continue des professeurs d'école :

La formation continue fait l'objet d'une évolution majeure et est désormais programmée sur six années et chaque enseignant aura eu quatre années de formation intitulée « bloc » et deux années de formation intitulée « constellation ».

Lors des années « bloc », les enseignants participent à des modules de 12h d'animation pédagogique sur l'année. Il y a quatre blocs différents et les quatre blocs devront être investis au long de ces quatre années.

Bloc « fondamentaux » : français, mathématiques, EPS, Maternelle, langues vivantes

Bloc « ouverture culturelle » : musique, arts plastiques, EPS, Histoire et Géographie

Bloc « numérique et science, esprit critique » : Numérique, sciences, EMI

Bloc « vivre ensemble » : EDD, EMC, Egalité filles-garçons, ASH, APS, Allophones

Sur les deux autres années « Constellation », chaque enseignant sera formé en français et mathématiques sur les fondamentaux, dans le cadre d'un travail d'équipe.

L'équipe enseignante de Neuville est concernée par les deux blocs.

Toute l'équipe enseignante n'a pu être en constellation puisque la brigade de remplacement spécialement consacrée à ce dispositif n'est constituée que de huit personnes pour douze enseignants au groupe scolaire de Neuville.

Les enseignants de la maternelle jusqu'au CE2 sont en formation « constellation » pour cette année scolaire, le travail a été amorcé, des pistes de travail ont émergé pour observer ou mettre en commun des pratiques. Ces 7 enseignants auraient dû être remplacés dans leurs

classes un temps pour pouvoir réfléchir à la mise en pratique pour être amenés par la suite à s'observer mutuellement dans la mise en place des séances. Les modalités ont depuis été revues puisque la brigade de remplacement a été entièrement mobilisée en raison de la crise sanitaire.

Quant aux enseignantes de CM1 et CM2, elles sont en formation « bloc », elles ont pour le moment émis trois vœux dont un est retenu et fera l'objet de 12h de formation continue alternant présentiel et distanciel, il s'agit du module « Vers l'égalité garçons-filles dans le système éducatif ».

14) Présentation des projets :

En raison de la crise sanitaire, aucune sortie n'a eu lieu mais certains projets ont commencé ou sont prévus.

Pour ce conseil d'école, voici une liste des projets engagés, à mener ou à l'étude, ils seront développés ou l'objet d'un bilan au deuxième conseil d'école.

Projets pour l'école entière :

• Ecole et Cinéma • Chant choral et projet de concert avec musiciens • Participation au prix littéraire des Incorruptibles

Maternelle cycle 1 :

• Projet création artistique avec un auteur-compositeur (Démarrage en janvier) • travail autour du thème des émotions

Elémentaire Cycle 2 :

• Danse contemporaine • Piscine • Engins roulants et Sécurité routière

Elémentaire cycle 3 :

Projet Opéra/comédie musicale • projet bicyclette

Projets spécifiques pour certaines classes :

CE1 : Correspondance scolaire avec une classe d'une autre région

CE2 : projet « journal » concernant les périodes historiques

CM1 : Projet « carnet de voyage »

CM2 : Travail sur les dangers d'internet avec intervention de la BPDJ de Coulaines (Brigade préventive de la Délinquance juvénile) le 23/11 ; Création de Bande Dessinée, d'un film d'animation, d'un journal ; Projet théâtre.

CM1/CM2 : Projet biodiversité

Pour l'élémentaire : Projet radio à l'étude avec recherche de partenaires en cours.

15) Services périscolaires :

Il est demandé aux familles de rendre l'enfant fréquentant l'école élémentaire le plus autonome possible afin qu'il se souvienne s'il va à la garderie, à l'étude, s'il se rend au portail ou s'il prend le car. Pour les enfants de maternelle nous suivons les demandes faites par les parents en début d'année ou consignées dans le cahier de liaison. Etant donné que la fréquentation des services scolaires est très souple (les familles peuvent actuellement décider l'organisation au jour le jour), il est demandé aux parents de ne plus contacter l'école pour modifier l'organisation personnelle de la sortie après la classe. Les enseignants sont en classe avec leurs élèves et ne peuvent ni répondre au téléphone ni s'engager à écouter les

messages sur le répondeur dans les délais. Il faut avoir le réflexe de solliciter en premier lieu son entourage pour aller chercher l'enfant si on a un empêchement, ou aller chercher l'enfant à l'endroit où la famille l'a inscrit. Pour la maternelle, il n'y a aucune inquiétude à avoir puisque les enfants doivent être confiés aux parents ou personnes nommées par eux. En cas de retard, les enseignants dirigeront les enfants vers le service périscolaire. Pour l'élémentaire, les parents doivent s'organiser pour être à l'heure ou solliciter une personne de leur entourage pour venir chercher l'enfant s'ils pensent qu'ils ne seront pas à temps à l'école. Par ailleurs, les enseignants rappellent régulièrement aux enfants qu'en cas de problème, ils peuvent rester ou revenir à l'école et ainsi être redirigés vers le service périscolaire (étude ou garderie).

A chaque fois que l'enfant est redirigé vers le service périscolaire il s'agit d'un passage facturé.

L'étude est une étude surveillée : après un temps de récréation suffisant, les enfants sont répartis dans deux classes différentes, CE1-CE2 puis CM1-CM2 avec des ajustements en fonction du nombre d'élèves. Il s'agit d'une étude surveillée c'est-à-dire que les enseignants ne sont pas tenus de vérifier les devoirs ni d'aider les enfants. Même si les enseignants s'impliquent au-delà de leur mission, les parents sont tenus de vérifier que le travail demandé a été fait.

16) **Prochains Conseils d'école** : Les dates 19 mars et 04 juin sont proposées pour les prochains conseil d'école.

17) **Questions diverses** :

Pourquoi la question de l'école sur 4 jours et demi n'a pas été reconsidérée au vu de la situation (protocole, retards dû aux confinements) ? C'est une question qui devrait être posée à la mairie car seule la mairie peut changer les horaires de l'école. Par ailleurs, même si le lavage des mains prend du temps, la répartition des horaires sur une demi-journée de plus n'est pas une réponse car il n'y aurait pas 3 heures de classes supplémentaires, ce serait 24 heures réparties différemment. De toute façon, l'organisation de la semaine scolaire n'est plus une question à l'ordre du jour.

Le gel hydroalcoolique étant déconseillé aux moins de 12 ans pour raison de santé, pour quelle raison il a été demandé d'en fournir ? Alors qu'il y a un robinet dans chaque classe pour le lavage des mains ? Nous n'avons pas demandé aux familles de fournir du gel, nous avons précisé qu'il est désormais autorisé à l'école. Certaines familles souhaitaient en fournir à leur enfant et nous ne l'avons pas permis jusqu'à ce que ce ne soit plus interdit. C'est une solution de dépannage en classe (lorsque les enfants se mouchent par exemple) qui n'a été autorisée que pour les plus grands de l'école. Le gel reste en classe et la décision d'en fournir revient aux parents. Quant au robinet de la classe, le protocole ne permet pas aux élèves de l'utiliser.

Serait-il permis de conserver le système de récréation en décalé : deux classes puis les deux autres ? Ainsi les jeux sont plus facilement accessibles pour chacun des enfants en maternelle ? Il n'y a aucune consigne concernant les récréations décalées dans le protocole. Les propositions sont bien entendu étudiées mais dans ce cas il ne nous paraît pas pertinent de revoir toute l'organisation : cela fait partie de l'apprentissage de la vie collective que de partager les jeux dans la cour.

Quelle est la place de l'écologie, du zéro déchet et du respect de notre planète dans le projet pédagogique de l'école ? Les parents évoquent-ils les projets pédagogiques en

général ou le Projet d'école ? Dans les programmes scolaires, la gestion des déchets fait partie des disciplines déjà enseignées. Les enfants sont sensibilisés à l'écologie au travers des séances pédagogiques (en sciences et Géographie par exemple) ou parce que nous essayons toujours de nous ériger en exemples (éviter le gaspillage, éteindre les lumières, économiser l'eau), nous avons aussi des projets porteurs : travail autour de la biodiversité. L'école va travailler avec la municipalité dans la mise en place d'un nouveau conseil municipal enfants et des enfants qui seraient éco-délégués : Deux éco-délégués par classe à partir du CE1 (8 enfants). Les thèmes abordés seront choisis parmi les suivants : économie d'énergie, le cycle de l'eau, la mobilité, traitement des déchets.

Que sera-t-il mis en place pour les maternelles au niveau pédagogique ? Une sortie (visite ferme, arche nature, zoo, forêt) est-elle prévue ? Car beaucoup de projets ne sont consacrés qu'aux élémentaires ? Une sortie est une action dans un projet pédagogique : une classe ne sort pas uniquement pour sortir et ces sorties doivent être mûrement préparées. Il nous est demandé de nous limiter aux sorties de proximité et sans brassage.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réunions de rentrée scolaire ?

Les moments de convivialité pour échanger sont déconseillés. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour informer les parents le premier mois de la rentrée en envoyant un courriel très détaillé pour faciliter la mise en route de l'année scolaire. Les enseignants de maternelle et CP ont même envoyé beaucoup de photos pour permettre aux parents de se rendre compte de la vie de l'école. Nous avons par ailleurs proposé de répondre à toutes les questions et nous n'en avons reçu aucune.

Quels sont les noms du médecin scolaire et de l'infirmière scolaire qui interviennent sur l'école ?

Le médecin scolaire est Mme Trutaud, son secteur d'intervention est très large et c'est l'infirmière Mme Boureau qui fait le relais. Mme Boureau suit environ 1 000 élèves.

Comment les enseignants accompagnent un enfant qui a un comportement perturbateur en classe ? En maternelle ? En primaire ? Il n'y a pas de réponse unique, chaque situation est différente selon le contexte et l'enfant. La réponse est d'ailleurs dans le règlement intérieur : *« L'école joue un rôle primordial dans la socialisation de l'enfant : tout doit être mis en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé. C'est pourquoi aucune sanction ne peut être infligée. Un enfant difficile pourra, cependant, être isolé pendant le temps nécessaire à lui faire retrouver un comportement compatible avec la vie de groupe. Il ne devra à aucun moment être laissé sans surveillance.*

Toutefois quand le comportement d'un enfant perturbe de façon durable le fonctionnement de la classe et une inadaptation au milieu scolaire, la situation de cet enfant sera soumise à une équipe éducative comprenant : les parents, l'enseignant, la directrice de l'école, un membre du réseau d'aide et éventuellement le médecin scolaire.

Une décision de retrait provisoire peut être prise en accord avec l'inspectrice de l'Education Nationale. »

Nous n'avons pas par ailleurs à déplorer de comportements « perturbateurs ». Cependant dans chaque classe, il y a des règles de vie souvent élaborées avec les élèves qui se jouxtent à celles du règlement intérieur que les enfants sont tenus de respecter. Chaque classe a son propre système d'évaluation du comportement (une croix quand un enfant enfreint les règles après quelques rappels verbaux, un tableau avec des couleurs selon les variations du comportement, ...) Les parents ne sont pas informés systématiquement des comportements

perturbateurs car il faut permettre aux enfants de se reprendre lorsqu'ils se comportent mal. Les parents sont informés dans le cahier de liaison ou verbalement (en maternelle) quand l'enfant ne se montre pas coopérant par exemple ou s'il ne progresse pas.

De notre côté nous soulignons qu'il est de plus en plus difficile de gérer ces situations parce que certains parents demandent souvent aux enseignants de se justifier sur une remarque faite à un enfant, ou indiquent qu'ils sont en désaccord, or nous avons besoin que les parents nous fassent confiance, ce qui est heureusement le cas pour la grande majorité des parents de notre école.

Les parents doivent-ils informer l'école s'ils sont testés positifs ?

Voici la recommandation que nous pouvons apporter : lorsqu'un parent est un cas confirmé de Covid, il reçoit des informations de l'ARS (isolement pour lui-même et une liste des cas contacts à isoler également dont les membres de la famille)

Il en va de la responsabilité individuelle, du civisme que de respecter le protocole et de ne pas mettre dans ce cas l'enfant à l'école.

Extrait du protocole (préalable) : « *Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités (...) s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement, ou dont un membre du foyer a été testé positivement (...) ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement ».*

18) Questions de la mairie

Comment se passe la restauration scolaire ?

Le protocole est respecté dans la mesure du possible : pas de brassage pour les tables, pas de vêtements mis aux porte-manteaux (masques dans la poche), et lavage des mains avant et après le repas.

Un menu végétarien se met en place toutes les deux semaines. Du point de vue du bruit, les services sont très calmes. L'isolation de la salle a été refaite et un travail est engagé sur l'amélioration du mobilier.

Comment se déroule la sieste par rapport au protocole ? Les lits sont individualisés, et lavage des mains après le temps du midi avant la sieste.

Il n'y aura pas de repas de Noël dans le format traditionnel, c'est à dire pas de regroupement de tous les enfants à la salle polyvalente pour respecter les consignes sanitaires. Un repas festif dans son menu et son animation sera organisé au restaurant scolaire le jeudi 17 Décembre pour les deux services.

Y-aura-t-il un déjeuner de Noël ?

Il n'y aura pas de déjeuner de Noël du fait du protocole sanitaire.

Séance levée à 21h30

La Présidente du Conseil d'école, C. Loison

Les secrétaires de séance : Mme Levillain, M. Vidus